



FUSION

La coordination communale de Petit-Goâve du parti Fusion des Sociaux démocrates déplore la décision du Ministère de l'Intérieur et des Collectivités territoriales de placer la commune de Petit-Goâve sous la tutelle administrative et financière de l'État central suite aux manifestations de rues demandant le départ de la Mairesse Sandra Jules également des juges de paix de cette ville, pour cause de corruption et détournement de fonds publics.

Dans une note de presse, ladite coordination rappelle à tous que « la constitution de 1987 garantie de manière non équivoque, le droit aux manifestations et fait condamnation des comportements anti-démocratiques des représentants du pouvoir central qui n'ont pas hésité à faire usage d'armes à feu et blanches, avec une rare violence, pour massacrer la population, tout en occasionnant des dégâts sur les activités des petits marchands ».

Les manifestants dénoncent les problèmes administratifs et exigent des explications sur des détournements des fonds de l'État décaissés pour de multiples projets, tels : 2.5 millions de dollars américains pour la réparation du Lycée Faustin Soulouque, 2.4 millions de dollars américains pour la réparation du wharf de Petit-Goâve, environ 1.5 millions de gourdes pour la Place Soulouque, 1 million 500 milles gourdes pour la Place du Drapeau et autres petits projets de drainage à travers les sections communales.

La Fusion dénonce également le ministre de l'intérieur, Reginald Delva, qui « a donné l'ordre à la police de massacrer la population de Petit-Goâve pour avoir osé dire non à la corruption et le plan est en application depuis ce mercredi », écrit la Fusion.

La coordination communale du parti Fusion des Sociaux Démocrates demande au Gouvernement de retirer les mandats d'amener émis contre les membres de l'opposition à

Petit-Goâve-Politique : la Fusion dénonce les agissements du gouvernement à Petit-Goave

Écrit par RLJ/HPN

Jeudi, 23 Octobre 2014 16:04

Petit-Goâve, particulièrement contre le coordonnateur communal du parti Jeanlys Frantz Wilfrid.

Enfin la coordination demande au Président de la République, M. Joseph Michel Martelly et au ministre de l'Intérieur M. Reginald Delva de prendre la décision de démettre la Mairesse Sandra Jules et à la Cour Supérieure des Comptes de mener des audits sur les dépenses de cette Mairie.

La Fusion rappelle, en conclusion, au ministre Delva que la note de presse du 6 octobre 2014 n'a aucune force contraignante pour casser la mobilisation de l'opposition car la Constitution haïtienne garantie les manifestations.